

Les psychoses ordinaires et les autres, sous transfert

Jeudi 22 mars à 20 heures 30

Bibliothèque anglophone, 60 rue Boisnet

Avec pour invités :

Marie-Claude Chauviré, Vincent Moreau,
Gérard Seyeux et Pierre Stréliski.

Psychanalystes, membres de l'École de la Cause
Freudienne

“Avant d’être un levier, les psychoses ordinaires se sont présentées comme une zone d’ombre, (...) on constatait dans la pratique analytique une augmentation de cas ne présentant pas les éléments précis et concluants d’une névrose. Cas rares qui ne paraissent entrer ni dans l’une ni dans l’autre des catégories de la clinique binaire. Ces cas rares qui ont été d’abord considérés comme des “inclassables de la clinique psychanalytique”, occupaient la zone frontière du binaire structural, en l’élargissant. Une zone d’ombre que J.A. Miller — à la différence de la catégorie d’état limite ou borderline utilisée à l’IPA — a commencé à éclairer par le terme de psychose ordinaire, l’ouvrant ainsi à la mise au travail.

La psychose ordinaire n’est donc pas une nouvelle catégorie clinique, mais un appareil épistémique supplémentaire. Les psychoses ordinaires, d’emblée, ne se laissent pas circonscrire. On peut les rencontrer partout, même là où on les attend le moins. Pour autant, elles ne se situent pas dans un no man’s land, ce sont bien des psychoses”.

Extrait de l’argument du prochain Congrès de l’Association Mondiale de Psychanalyse.
(Écrit par Xavier Esquié et Anna Aromi).

